



DIRECTION DE PROJETS CULTURELS : TERRITOIRES, INNOVATION ET COOPÉRATION

Diplôme inter-universitaire délivré par les universités d'Angers et de Nantes
en partenariat avec Tremolino (*projet en cours d'habilitation*)

Les universités d'Angers et de Nantes mettent en œuvre un programme commun de recherche et de formation intitulé « culture, territoires, réseaux ». Ce diplôme inter-universitaire (D.I.U., demande au RNCP de niveau 1 en cours) s'inscrit dans une dynamique associant des équipes de recherche et des professionnels dans le cadre d'une formation continue innovante soucieuse de favoriser la mise en relation des stagiaires avec les réseaux d'acteurs en France et à l'étranger. Dans ce cadre, la formation « Direction de projets culturels : territoires, innovation et coopération » s'appuie sur des contenus théoriques et pratiques permettant aux stagiaires d'élaborer des projets culturels dans le contexte d'une approche renouvelée des enjeux culturels dans la société, mettant particulièrement l'accent sur les stratégies liées au développement durable et solidaire.

Objectifs : La formation accompagne l'émergence des professionnalités liées au développement des initiatives culturelles valorisant les coopérations et interactions entre acteurs sur les territoires. La formation s'articule autour de 3 axes : analyser les conditions favorables à la mise en œuvre de projets culturels cohérents avec les enjeux du développement durable et solidaire, concevoir des initiatives culturelles attentives aux démarches de coopération et de réciprocité entre acteurs et soucieuses de favoriser la participation des personnes, innover dans la mise en place de dispositifs d'organisation adaptés aux enjeux de l'économie plurielle.

Personnes concernées et niveau requis : Directeurs et responsables de services ou d'équipements culturels, chargés de mission, cadre des collectivités territoriales, porteurs de projet artistique et culturel, personnels des réseaux professionnels, fédérations...

Ceux qui ne répondent pas aux conditions d'admissibilité d'un diplôme de niveau 1 (être titulaire d'un diplôme de second cycle ou équivalent) peuvent postuler à la formation par la procédure de validation des acquis professionnels (VAP décret 1985) : Bac + 3 et 4 ans minimum d'expérience significative dans le secteur culturel. La formation sera aussi accessible par la VAE.

Programme : La formation est organisée sur le principe du double module (initiation et approfondissement) développé en 3 axes : « de la politique aux projets culturels », « les territoires du projet » et « l'économie du projet ». Les contenus s'organisent autour de thématiques comme par exemple, l'économie politique et les formes des projets, l'économie solidaire créative, les formes d'organisation de solidarité, de coopération et de mutualisation, les agendas 21 (locaux et culture), les droits culturels et l'interculturalité, la conception et la mise en place d'instruments adaptés pour la participation démocratique des citoyens à l'élaboration, à l'exercice et à l'évaluation des politiques culturelles publiques, la coopération internationale, les questions européennes, les démarches prospectives... Ces contenus sont organisés en apports théoriques (CM) et en activités de travaux dirigés et pratiques (TD et TP).

Déroulement de la formation : La durée de la formation est de 438 heures, elle se déroule d'octobre 2010 à juin 2012 avec 14 regroupements d'une semaine par mois. Elle se développe selon les principes de la pédagogie coopérative où les stagiaires sont situés au cœur du processus apprenant fondé sur le développement des compétences individuelles et des savoirs collectifs. Elle repose sur la diversité des participants et la recherche d'expériences innovantes (chantiers collectifs, analyse d'expérimentation...).

La validation de la formation est organisée selon le principe d'admissibilité : 2 dossiers collectifs pour le module « de la politique au projet culturel », 2 dossiers collectifs pour le module « les territoires du projet » et une étude de cas individuelle en RH, droit, gestion pour le module « l'économie du projet ». L'admission est constituée par le mémoire (et sa soutenance) et un oral de synthèse.

Dates : **D'octobre 2010 à juin 2012**. Ouverture semaine du 18 octobre 2010, dernière session semaine du 4 juin 2012.

Coût : 5000 euros pour les salariés en activité (ou intermittents)

Lieux : les cours se déroulent à l'université de Nantes sur le site « Chantier Naval » avec quelques sessions à l'université d'Angers et une session délocalisée (sous réserve)

Renseignements sur la formation

Retrait des dossiers, université de Nantes, service de la formation continue,
Grégory Loirat 02 51 25 10 95 gregory.loirat@univ-nantes.fr

Renseignements pédagogiques, Trempolino
Damien Tassin 06 71 26 00 76 damien@trempo.com

